


ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE CHROME CB - TABLEAU DES GARANTIES

LES GARANTIES	RÉSUMÉ DES GARANTIES	PLAFONDS ET FRANCHISES	
ANNULATION	Remboursement des frais d'annulation dans les cas suivants :	16 000 € / pers. , 45 000 € / evnt après intervention de l'assureur principal Aucune franchise	
	- pour toutes causes (événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré),		
	- en cas d'annulation d'un accompagnant (maximum 8 personnes expressément reliées entre elles au moment de la souscription),		
	- pour les voyages à thème : indemnisation de maximum 50 % du montant du voyage initial,		
BAGAGES	- en cas de départ manqué : indemnisation pour rejoindre la destination suite à un événement imprévisible et indépendant de la volonté de l'assuré lors du pré-acheminement.	1 000 € / pers., 5 000 € / evnt	
	Capital assuré (vol, dommages, perte pendant l'acheminement)	Complément de 2 000 € / pers. , 15 000 € / evnt	
	Vol des objets de valeur	Complément de 1 000 € / pers.	
	Vol pièces d'identité	Complément de 75 € / pers.	
ASSISTANCE	Franchise	Aucune franchise	
	Rapatriement des accompagnants (en cas de décès ou rapatriement médical de l'assuré)	Billet retour des autres assurés non couverts par l'assureur principal	
	Prolongation de séjour à l'hôtel d'un proche	125 € / nuit, max 10 nuits	
	Frais médicaux	Remboursement de la franchise de l'assureur principal	
	Frais de recherche et de sauvetage (non valable en montagne)	Complément de 2 500 € / pers., max. 10 000 € / evnt	
	Frais funéraires nécessaires au transport	Complément de 1 000 €	
	Frais de restauration et d'hébergement des membres de la famille accompagnant le corps	125 € / jour / pers., max. 4 jours	
	Remboursement des prestations terrestres non consommées	8 000 € / pers. après remb. de l'assureur principal , 40 000 € / evnt	
	RESPONSABILITÉ CIVILE	Dommages corporels	4 600 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal 46 000 € / evnt après remb. de l'assureur principal Aucune
		Dommages matériels et immatériels confondus	
DEPART/RETOUR IMPOSSIBLE	Franchise	50 € / personne, max. 150 € / dossier	
	Frais de transports (trajet aéroport / domicile)	5 % du prix du voyage initial, max. 150 € / dossier	
	Frais consécutifs au report du voyage	80 € / nuit / personne, max. 5 nuits. Max. 1 200 € / evnt	
INDIVIDUELLE ACCIDENT	Frais de prolongation de séjour (versement à compter de la 2 ^{ème} nuit)	Maximum 6 jours	
	Prolongation des garanties : assistance rapatriement, bagages, responsabilité civile		
	Capital assuré Franchise	10 000 € / pers. , 30 000 € / evnt Pas d'indemnité en cas d'incapacité permanente ≤ 10 %.	